



DE2022_1512_02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 24
Pouvoirs : 2
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, à 20 heures 00,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, en session ordinaire.

Date de convocation : 09 décembre 2022

PRESENTS :

Monsieur Georges BERNAT, Monsieur Christian BRAY, Monsieur Frédéric BRUSQ, Madame Pascale CHAVANNE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Marius DAVAL, Monsieur Vincent DEGOUTTE, Monsieur Maxime FLEURY, Madame Françoise GERY, Monsieur Alain GOFFOZ, Monsieur Philippe MANGAVEL, Madame Sandra MATHELIN, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Dominique MIGNERY, Madame Marie-Christine MURON, Madame Brigitte PALLANCHE, Monsieur Sébastien PERROTON, Monsieur Paul PETITBOUT, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Monsieur Emmanuel SAPEY, Monsieur Frédéric SIMON, Monsieur Sigismond ROZANSKI

SUPPLEES :

ABSENTS :

Monsieur Gilles FAVREAU, Monsieur Dominique FRAISE, Madame Céline GIRARD

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Philippe DUCREUX

POUVOIRS :

Monsieur Ludovic BOUTTET par Monsieur Frédéric BRUSQ
Monsieur Lucien GUILLOT par Madame Marie-Christine MURON

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Claude RAYMOND

OBJET : Vente des parcelles ZA des Grandes Terres

RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2022 042-244200614-20221215-DE2022_1512_02-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-22 et L.2241-1 et L.2241-7

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable
Considérant les intentions d'acquisition des parcelles sur la ZA des GRANDES Terres à SAINT GERMAIN LAVAL, des sociétés, SOUCHON SERVICES, CARS ROCHETTE et BBA EMBALLAGES,
Considérant les projets d'installation, leur nature et le nombre d'emplois créés

Suite à l'exposé de M. le Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le conseil Communautaire, à l'unanimité

Article premier : AUTORISE Monsieur le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ces parcelles

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces en lien avec ces opérations
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint Germain Laval, le 15 décembre 2022

Le Président,

Georges BERNAT

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude RAYMOND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 16/12/22
et de la publication le : 16/12/22

Le Président,



RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2022 042-244200614-20221215-DE2022_1512_02-DE